

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-203

présenté par

M. Coronado, M. Mamère, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. François-Michel Lambert, Mme Massonneau,
M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas, M. de Rugy et Mme Sas

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	15 200 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	15 200 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	15 200 000	15 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président de la République a fait de l'éducation une priorité pour la nation. Le ministre de l'éducation est en charge de l'application de cette priorité. 114 000 jeunes Français sont scolarisés dans notre réseau d'enseignement à l'étranger. La France dispose en effet du premier réseau mondial d'enseignement à l'étranger par son ampleur et sa densité, avec 490 écoles et lycées dans 130 pays.

Cet amendement a pour objet de transférer des crédits à hauteur de 15 200 000 euros de l'action n° 4 « Contributions internationales » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » au bénéfice de l'action n° 2 « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ». L'objectif est de parvenir à une plus grande mixité sociale dans l'enseignement français à l'étranger en étendant le système de bourses à un plus grand nombre de familles modestes ou de classes moyennes qui ont jusqu'ici été exclues du dispositif.